



GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

eurl Denis STEINBERG
Géomètre-Expert Foncier dplg

2 Boulevard Jean Bouin
34500 BEZIERS
T 0467.301.837 F 0467.100.825
beziers@geometreexpert.com

1350 Avenue Albert Einstein
p.a.t. du Millénaire Bt A2
34000 MONTPELLIER
T 0467.100.820 F 0467.100.825
montpellier@geometreexpert.com

Réf. : BLG 121283 - topo Golf SaintThomas. Votre quote-part de 50%

Ville de Béziers, site du Golf Saint Thomas, Parcelle Section partie EO n°122 et partie EP 18 - Relevé topographique, - Mesurage des fils d'eau - Rattachement CC43 et NGF .

FACTURE

N° : 2023-595
Date : 08/11/2023
N° client : C1031

SAS HECTARE

3 AVENUE DE LA COUPE
11000 NARBONNE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
A4111 -Instruction du dossier, votre quote-part de 50%	0,50		110,00 €	100,00%	0,00 €	20,00%
A422 -Relevé topographique, votre quote-part de 50%	0,50	1	700,00 €	0,00%	850,00 €	20,00%
A311 -Rattachement CC43 et NGF, votre quote-part de 50%	0,50		120,00 €	100,00%	0,00 €	20,00%
A103 -Mesurage des fils d'eau, votre quote-part de 50%	0,50		250,00 €	0,00%	125,00 €	20,00%

Indemnités de retard : 1,5 fois le taux d'intérêt légal soit 1,30% par mois, indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Conformément au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les clients disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données.
Le recueil des prestations est disponible sur le site geometre-expert.fr/recueil-des-prestations.

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	975,00 €	20,00%	195,00 €

Total HT 975,00 €
TVA 195,00 €
Total TTC 1 170,00 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

1 170,00 € au 08/11/2023

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Lyonnais
IBAN FR5130002030500000070803X67
BIC CRLYFRPP

Le montant total s'élève à mille cent soixante-dix euros

Membre d'une association de gestion, le règlement par chèque est accepté.

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Géomètres Experts n°96702.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Art. L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Bon à payer
10/11/2023
Denis Steinberg
HECTARE
URBANISME DURABLE
3 Avenue de la Coupé
11000 NARBONNE
04 68 33 01 02
SIREN 351 338 660